

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 20 MARS 2024 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2024-03-20/02

Présents : Sandrine BUISSON Vice-présidente déléguée ;
Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Marc LOCATELLI –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Benoit MARCHAL – Lucienne THABUIS.
Excusés avec procuration : Pierrick DUCIMETIERE Président (procuration à Sandrine BUISSON) –
Saïda HADDOUR Vice-présidente (procuration à Claude THABUIS).
Excusé : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN.
Absents : Etienne RIFFAULT – Antipas TOUATAM.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SYANE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

Vu la délibération N° 08.09.2014/29 du Conseil d'Administration du CCAS, en date du 08 septembre 2014, relative à l'adhésion du CCAS à la convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés proposée par le SYANE,

Vu la délibération du SYANE en date 25 janvier 2024 approuvant une nouvelle convention constitutive du groupement de commandes,

Considérant qu'il convient d'approuver cette nouvelle convention pour demeurer membre du groupement de commandes,

Considérant que le marché de gaz naturel devra être renouvelé au 1^{er} janvier 2026 et qu'il est dans l'intérêt du CCAS de la Roche-sur-Foron de continuer à adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE.
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8.

- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **27 MARS 2024**
Publié le
Notifié le
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 20 mars 2024

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

